

LABEL UFOLEP 60 2018

wfolep

PIECES A FOURNIR

- Les statuts (les derniers)
- Règlement intérieur
- Liste des membres du conseil d'administration
- Déclaration en préfecture
- Parution au Journal officiel
- Registre du personnel (si salarié)
- Rapport moral et d'activité de la dernière assemblée générale
- Les derniers bilan et budget
- Procès verbal de la dernière assemblée générale
- Projet associatif (par écrit même si succinct)
- Photocopies des diplômes des animateurs et officiels
- Photocopies des diplômes A.F.P.S. ou P.S.C.1 (secouriste)

Observations :

IDENTIFICATION

- Nom de l'association :
- Date de création :
- Adresse du siège social :
- Numéro de SIREN et SIRET :
- Nombre d'adhérents :

Hommes (17 ans et +) :

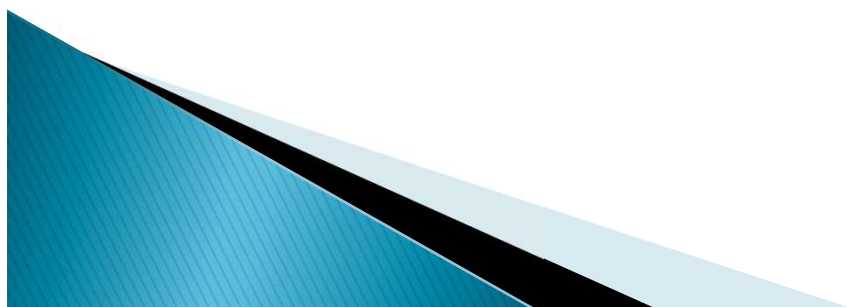
Femmes (17 ans et +) :

Aînés (+ 55 ans) :

Jeunes (entre 11 et 16 ans) :

Enfants (- 10 ans) :

Handicapés :



VIE STATUTAIRE FONCTIONNEMENT

1. Vie statutaire

- Niveau 1 : ○ L'association effectue un conseil d'administration et une assemblée générale par an.
- Niveau 2 : ○ L'association effectue trois conseils d'administration et une assemblée générale par an.
○ Les protocoles (convocation, déroulement et procès-verbal) sont conformes aux statuts.
- Niveau 3 : ○ L'association effectue au moins trois conseils d'administration et une assemblée générale par an.
○ Les protocoles sont respectés et les modifications (de membres ou de statuts) sont envoyées à la Préfecture, au Comité départemental UFOLEP et à la DDJS.
○ Les partenaires privés et publics sont conviés à l'assemblée générale.

Avez-vous un registre de suivi des délibérations statutaires :

- Oui Non

2. Affiliations / Licences

- Niveau 1 : L'affiliation du club et les licences sont à jour à la fin de la saison.
- Niveau 2 : L'affiliation du club est à jour en début de saison. L'ensemble des adhérents est licencié en décembre.
- Niveau 3 : L'affiliation du club est à jour en début de saison. Les adhérents sont licenciés un mois maximum après le début de la saison (avant la fin du contrat d'assurance APAC).

Observations :

3. Fonctionnement financier de l'association

- Niveau 1 : Le suivi des comptes se fait par rapprochement bancaire.
- Niveau 2 : L'association établit un rapprochement bancaire et réalise un budget prévisionnel
- Niveau 3 : Le bureau élabore un bilan financier ainsi qu'un budget qui sont soumis au conseil d'administration et adoptés en assemblée générale.

Votre association a un type de gestion :

- Comptabilité simple (charges/produits)
- Comptabilité double
- Comptabilité analytique

ACCUEIL DES PUBLICS

1. Pratique féminine

- **Niveau 1 :** L'association n'accueille que des hommes ou que des femmes.
- **Niveau 2 :** L'association accueille une population mixte au sein de ses cours ou activités.
- **Niveau 3 :** L'association accueille une population mixte et propose des activités adaptées à chaque sexe.

Observations :

2. Age des publics

- **Niveau 1 :** L'association propose une activité ciblée sur une tranche d'âges en particulier
- **Niveau 2 :** A chaque tranche d'âges correspond une activité spécifique
- **Niveau 3 :** L'association propose des activités ouvertes à différentes tranches d'âges.

Observations :

3. Tarifs des cotisations proposés aux adhérents

- **Niveau 1 :** L'association propose un tarif unique de cotisation.
- **Niveau 2 :** L'association adapte ses tarifs de cotisation en fonction du type d'activité pratiquée (loisirs, initiation, compétition...).
- **Niveau 3 :** L'association adapte ses tarifs et propose des réductions (nombre d'adhérents au sein de la même famille, populations départemental...).

Observations :



VIE SPORTIVE DE L'ASSOCIATION

1. Niveaux de formation de l'encadrement

- Niveau 1 : L'ensemble des cadres n'a pas de diplômes.
- Niveau 2 : L'association dispose d'un ou de plusieurs cadres pré-formés ou titulaires d'un FIA (formation initiale d'animateur).
- Niveau 3 : Tous les cadres sont titulaires d'un brevet d'initiateur fédéral, d'un A1, d'un brevet d'état ou de diplômes équivalents.

Observations :

2. Réactualisation des connaissances

- Niveau 1 : Les cadres ne sont pas recyclés ou l'ont été il y a plus de cinq ans.
- Niveau 2 : L'association assure la formation continue de ses cadres. Des formations sont proposées tous les trois ans environ.
- Niveau 3 : L'association favorise la formation continue en proposant des formations tous les ans.

Observations :

3. La formation des officiels

- Niveau 1 : L'association ne dispose pas d'officiels.
- Niveau 2 : L'association compte un ou plusieurs officiels.
- Niveau 3 : L'association dispose d'officiels qu'elle recycle et incite de nouvelles personnes à la formation.

Observations :

FORMATION

3. La formation des dirigeants

- Niveau 1 : Les dirigeants ne sont pas formés.
- Niveau 2 : Les dirigeants sont, en majorité, formés ou en formation.
- Niveau 3 : Tous les dirigeants sont formés et bénéficient d'une formation continue.

4. Les formations aux Premiers secours

- Niveau 1 : Au sein de la structure aucune personne n'est formée.
- Niveau 2 : Quelques personnes de l'association sont formées.
- Niveau 3 : L'association encourage la formation pour tous les membres et recycle ceux déjà formés.

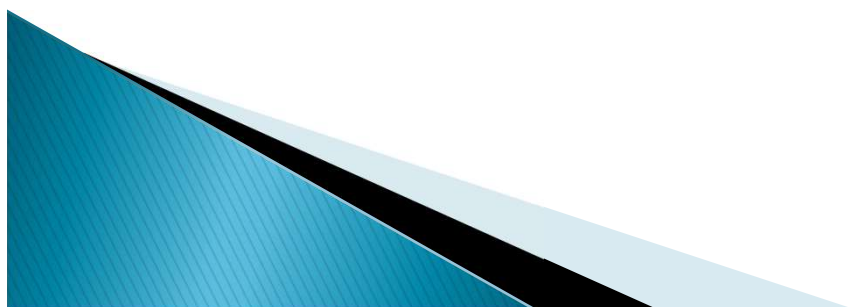
Observations :

DEVELOPPEMENT

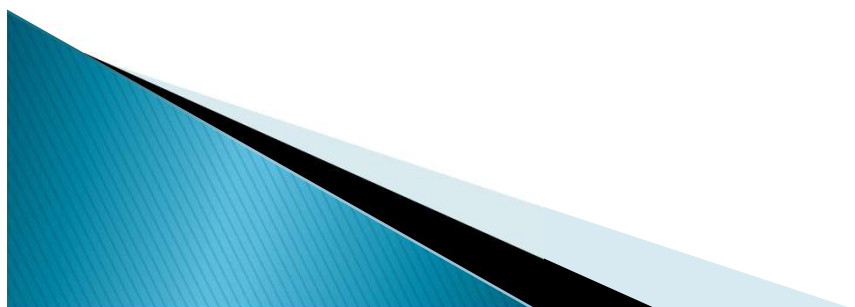
Votre association développe des projets autour des thématiques suivants :

- santé
- solidarité
- développement durable
- implication des femmes
- citoyenneté
- famille
- intégration des personnes porteuses de handicap
- accompagnement des acteurs
- valorisation des pratiques intergénérationnelles
- accompagnement des bénévoles, des animateurs, des entraîneurs

Les projets ou actions qui ont marqué la vie de votre association :



REMARQUES



ATTESTATION

Je soussigné(e) Mme ou M. :

☛

Fonction au sein de l'association :

☛

avoir rempli le dossier labellisation avec (noms des personnes présentes) :

☛

☛

☛

et certifie l'exactitude des renseignements donnés.

Fait à

le

Signature

